

## Journal des traducteurs Translators' Journal

### Au service de la traduction depuis 45 ans : l'ATIO fait le point

Donat Fleury

---

Volume 10, Number 4, 4e Trimestre 1965

Numéro anniversaire (1955-1965)

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1061165ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1061165ar>

[See table of contents](#)

---

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (print)

2562-2994 (digital)

[Explore this journal](#)

---

Cite this article

Fleury, D. (1965). Au service de la traduction depuis 45 ans : l'ATIO fait le point. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 10(4), 139–142.  
<https://doi.org/10.7202/1061165ar>

**AU SERVICE DE LA TRADUCTION  
DEPUIS 45 ANS :  
L'ATIO FAIT LE POINT**

*Donat FLEURY,  
Ottawa*

En l'an de grâce 1965, la traduction est devenue fort à la mode au Canada et elle éveille chez bien des gens un certain intérêt, sinon un intérêt certain. Les uns l'envisagent comme un luxe assez coûteux, dont ils aimeraient mieux se passer, mais dont il faut bon gré mal gré s'accommoder; d'autres la traitent comme une activité parasite, peu reluisante, issue d'un faux mariage entre des cultures et des langues qui ne sont pas faites pour aller ensemble; enfin, pour un certain nombre, ce n'est qu'un moyen d'assimilation perlée et sans douleur de la minorité francophone. Que la traduction ait ses ennemis et ses détracteurs au Canada comme ailleurs, il n'y a pas lieu de s'en émouvoir ni de s'en étonner, mais il faut bien admettre qu'elle a aussi ses amis fidèles et tenaces.

La traduction, pour nous, est une discipline véritable, un art délicat et difficile, qui s'appuie sur une connaissance approfondie des langues de travail et sur une aptitude, parfois acquise et plus souvent innée, à en saisir et dégager les nuances diverses et à en exploiter à fond les immenses ressources. La traduction est également un service, service extrêmement important et même nécessaire, sans lequel aucune compréhension ne serait possible entre groupes ou même particuliers qui ne parlent pas le même idiome.

Il n'est pas nécessaire de remonter à l'époque préhistorique ni à la Tour de Babel pour comprendre que, depuis le jour où des hommes, des clans ou des tribus ont essaimé en divers endroits de la terre, les peuples auxquels ils ont donné naissance devaient recourir à des scribes, interprètes ou traducteurs, pour communiquer entre eux et faire le commerce. L'histoire des civilisations antiques nous rapporte que maints conquérants ou chefs d'Etat avaient à leur solde ou à leur service des hommes sages ou savants qui étaient chargés de leur interpréter des messages, des événements et même des songes. D'ailleurs, c'était généralement le même personnage, le scribe, qui cumulait les fonctions de secrétaire, historien, traducteur, interprète, conseiller et parfois argentier. On a découvert d'excellentes traductions qui ont été faites à des époques très reculées de l'histoire. Il semble que de toutes les professions libérales que nous connaissons aujourd'hui, celle de traducteur soit l'une des plus anciennes. Serait-ce parce qu'elle est la plus vénérable qu'elle est encore la moins organisée ?

Au Canada, la traduction officielle est née de la présence de deux langues officielles qui sont chacune l'apanage de l'un ou de l'autre des deux

groupes ethniques fondateurs de la nation canadienne. De cette rencontre des langues française et anglaise, toutes deux langues universelles aux merveilleux trésors littéraires et aussi langues internationales du commerce et de la diplomatie, il faut inéluctablement conclure à la nécessité d'un mode d'échange ou d'un moyen de communication entre deux des cultures les plus riches et les plus belles de notre temps. Le traducteur canadien, qui manie des instruments aussi perfectionnés, est, certes, privilégié; mais attention ! Noblesse oblige et le traducteur se doit à lui-même et doit à sa profession, ainsi qu'à ceux qui font appel à ses services, de ne rien négliger pour améliorer sans cesse la qualité de son travail et celle de la traduction en général.

La situation du traducteur canadien est, aujourd'hui, encore très modeste. Le traducteur professionnel reste toujours un peu méconnu dans la société canadienne. Que de chemin parcouru cependant, depuis 45 ans, depuis ce 10 novembre 1920, où, pour la première fois, au Canada, quelques traducteurs et hauts fonctionnaires fédéraux de langue française, appelés à traduire des textes parlementaires et administratifs, ont décidé de s'unir, de se former en association pour mettre en commun leurs talents, leurs connaissances et leurs travaux.

« L'existence d'une telle association, lit-on, dans le premier appel des fondateurs, s'impose tout particulièrement à l'heure actuelle, afin de faciliter l'étude sérieuse et l'emploi raisonné des langues française et anglaise, trop maltraitées dans les documents officiels de nature littéraire ou technique.

Par un effort commun de bon aloi, les futurs membres de l'Association pourront résoudre maintes questions ressortissant aux langues officielles de notre pays ou à d'autres langues. . . »

Quelques mois plus tard, le 2 mars 1921, l'Association technologique de langue française d'Ottawa, aujourd'hui l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario, était officiellement constituée par lettres patentes du gouvernement d'Ontario. Elle est la plus ancienne de toutes les associations ou sociétés de traducteurs que nous connaissions au Canada et à l'étranger. Voici ce qu'écrivait dans « LA PRESSE » de Montréal, le 27 novembre 1950, à l'occasion du trentenaire de l'Association, le distingué journaliste Georges Langlois :

« Un art méconnu, souvent calomnié, généralement traité en parent pauvre de la famille intellectuelle, la traduction, vient d'être brillamment réhabilité.

L'Association technologique de langue française d'Ottawa célébrait hier le 30<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation. C'est une longue vie pour une société savante en notre pays. Cette durée mérite d'autant plus d'être soulignée que l'Association technologique est fort peu connue et ne cherche guère à l'être.

De leur propre initiative, quelques-uns des meilleurs traducteurs de l'époque se sont réunis en vue de comparer leur travail, de mettre fin à l'à-peu-près, de faire la chasse aux termes impropres et d'uniformiser le vocabulaire. . .

C'est grâce à l'Association technologique que la traduction s'est améliorée à Ottawa. C'est aussi grâce à ses efforts que les traducteurs ont cessé d'être nommés au petit bonheur ou selon les caprices de la politique pour ne plus être admis qu'après un examen devenu de plus en plus sévère. »

Est-il besoin de rappeler ici que c'est à cause de l'éveil donné par l'Association que le gouvernement fédéral a créé, en 1934, soit 14 ans après la

fondation de l'Association technologique de langue française d'Ottawa, un organisme officiel qui, depuis, a rendu à la traduction d'énormes services, le Bureau fédéral des traductions.

L'année même où elle célébrait son trentenaire, l'Association technologique a fondé un Bulletin, dont le premier numéro a paru en mars 1951. Ce Bulletin a reçu un excellent accueil et, bientôt, il a été fort en demande au Canada et à l'étranger. A la mi-janvier 1953, l'Association annonçait la création d'un *Centre de lexicologie*, auquel une cinquantaine de ses membres s'étaient engagés à collaborer de façon très active. Quelques mois plus tard, sur l'avis de la direction du Bureau de traduction, le Secrétariat d'Etat chargeait le Bureau d'entreprendre les démarches nécessaires pour prendre en main le centre en question. Sous l'égide du Bureau fédéral de traduction, le centre s'est effectivement transformé en un « Service de terminologie » qui n'a rien à envier, croyons-nous, aux autres centres ou services du genre, même à celui des Nations Unies.

En 1953, à l'invitation de la Société des traducteurs français, notre Association a participé, sous l'égide de l'UNESCO, à Paris, à la fondation de la Fédération internationale des traducteurs, créée officiellement le 29 décembre 1953. De concert avec les différentes sociétés de traducteurs du Québec, elle a consacré beaucoup de temps et d'énergie à l'établissement d'un organisme national devenu nécessaire, la Société des traducteurs et interprètes du Canada.

Ayant jugé que son nom ne correspondait plus à certaines réalités nouvelles et désireuse d'élargir ses cadres, de s'installer dans ses meubles et de se donner un secrétariat permanent, afin de mieux servir les intérêts de la profession, l'Association technologique de langue française d'Ottawa a décidé de se donner un nouveau nom, mieux adapté à son rôle, à ses buts et aux besoins nouveaux, celui de l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario, sous lequel elle poursuit toujours son intense activité. Tout en travaillant présentement à la refonte de ses statuts, elle se préoccupe fort, dans les limites de son champ d'action et de sa compétence, de doter la profession de traducteur de certains des attributs de toute profession libérale bien organisée : certificat de compétence, code d'éthique et examen d'entrée.

La valeur, ou la cote, d'une profession tient, dans l'esprit du public, à l'importance des services qu'elle rend et à la compétence des personnes qui l'exercent. Les services que rend la profession de traducteur au Canada sont incontestables; la compétence du traducteur l'est parfois moins et pourrait être établie de diverses manières ou par divers moyens : appartenance à une association professionnelle faisant autorité, ou examen ouvrant accès à un diplôme. Toute profession qui fait autorité, parce que sa valeur est reconnue, jouit, par le fait même, de l'exclusivité quant au droit d'exercer et, inversement, le genre de monopole qu'elle impose garantit la cote ou la valeur de la profession. D'où, pour nous, traducteurs professionnels, l'importance et même l'urgence qu'il y a à écarter de l'exercice de la profession les traducteurs marrons, ignares ou incompetents.

Tout code d'éthique professionnelle comportant des sanctions ou mesures disciplinaires assure le respect de la profession. Un tel code régit d'abord les rapports entre les membres de la profession, puis les rapports de ceux-ci avec les clients et le public. Tous les membres étant égaux en prin-

cipe, l'un ne peut prendre le pas sur les autres qu'en raison de qualités éminentes ou de services rendus à la profession et, encore, n'est-il que le premier parmi ses égaux, le *primus inter pares*. La solidarité et la collaboration entre les membres d'une même profession sont de rigueur. Le client, d'autre part, n'étant pas à proprement parler un employeur, n'a pas le droit de fixer les honoraires ni les normes de travail du traducteur professionnel, lequel doit, d'autre part, lui garantir la qualité de ses services, sans se laisser influencer par des considérations financières indignes de la profession. Par les sanctions qu'il prévoit, le code assure une certaine uniformité et maintient l'égalité des droits entre collègues.

Un examen d'entrée ne nous paraît pas nécessaire, en principe, pour les traducteurs en exercice, mettons, depuis trois ans, ni pour les membres titulaires en règle de nos différentes associations professionnelles, comme ce fut le cas pour d'autres professions libérales organisées au cours des dernières années. Un tel examen s'imposerait dans le cas d'aspirants qui ne pourraient autrement prouver leur compétence. Il s'agit surtout de protéger le bon renom de la confraternité et non d'édicter des règles ou interdictions arbitraires. Les associations de traducteurs pourraient s'entendre sur la formation d'un jury d'examen ou sur la création d'un institut ou collège, composé de traducteurs chevronnés et de linguistes éminents, d'où seraient tirés les membres du jury d'examen. Peut-être pourrait-on adopter des symboles, sigles ou insignes distinctifs qu'on décernerait avec les diplômes.

La profession de traducteur a besoin, comme les autres, d'un moyen d'expression, journal, revue ou autre publication. A cet égard, les traducteurs canadiens sont comblés, puisqu'ils disposent, depuis 10 ans, d'un organe officiel de premier ordre, dont la réputation n'est plus à faire et dont le rayonnement ne laisse rien à désirer, le *Journal des traducteurs*. C'est pour nous un impérieux devoir de soutenir notre Journal de toutes nos forces et de toutes nos ressources. Sachons collaborer sans compter avec la vaillante équipe qui en assure la rédaction. Il reste encore beaucoup à faire pour mener à bonne fin le travail d'organisation de notre profession. Toutefois, dans le climat actuel, si l'on veut tenir compte des progrès réalisés depuis 45 ans et des moyens tellement supérieurs dont nous disposons aujourd'hui, tous les espoirs nous sont permis.

Après 45 ans, en effet, de loyaux et fidèles services à la cause de la traduction au Canada, c'est avec confiance et optimisme que, pour sa part, l'Association des traducteurs et interprètes de l'Ontario envisage l'avenir de la profession.

